



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 13

L'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ**

Le **QUINZE MAI**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 mai 2025**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Evelyne PANISSET, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET.

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir** : Michel VIANNAY donne pouvoir à Véronique CROZET, Irène CHAMBE donne pouvoir à Michel GOUGET, Myriam RAYNARD donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

**Membre absent excusé** : Catherine DUNAUD-MARMOZ.

**Secrétaire de séance** : Véronique CROZET.

2025-19

**Département du Rhône – Partenariat territorial 2025 – Demande de subvention –  
Démolition des deux bâtiments de la Maison Viannay, situés au 131, Grand'Rue à  
Montrottier.**

**Monsieur le Maire rappelle** au Conseil municipal que le centre-bourg de Montrottier doit répondre à plusieurs problématiques, au premier plan desquelles, figure le stationnement aux abords de la Maison de Santé et de la future Maison Séniors. L'objectif prioritaire porte sur la réalisation d'un parking de 25 places. Afin d'y parvenir, la commune de Montrottier doit au préalable procéder à la destruction des deux bâtiments de la Maison Viannay faisant partie d'un tènement de 924 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire ajoute que le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 142 360.00 € HT.

Afin de mener à bien cette opération, la commune de Montrottier sollicite ses partenaires institutionnels en vue de l'obtention de subventions. Il est proposé au Conseil municipal de solliciter la participation financière du Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2025 à hauteur de 71 180.00 €.

**Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **DECIDE** de demander une subvention de 71 180.00 € au Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2025 au titre de l'opération de démolition des deux bâtiments de la Maison Viannay,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager l'ensemble des mesures afférentes à ce dossier.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre**

**Le Maire,**

**Michel GOUGET**



**La secrétaire de séance,**

**Véronique CROZET**

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20250515-DE2025-19-DE  
Date de télétransmission : 22/05/2025  
Date de réception préfecture : 22/05/2025